

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-9-10-2

Séance du vendredi 12 juin 2009

### **PROJET INTERREG IV-A "SUR LE CHEMIN D'IBA BASEL 2020 : INNOVATION ET EXCELLENCE"**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération 1/I-12<sup>e</sup>/04 du 13/12/2007 relative au soutien du Conseil Général au projet IBA et donnant délégation à la Commission Permanente pour déterminer les modalités de participation à la mise en œuvre du projet,
- VU la délibération n°CP-4-10-15 du 20/03/2009 relative au soutien du Conseil Général à 3 projets Interreg, dont IBA,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✦ annule la subvention de 20 000 € accordée à l'Eurodistrict Trinational de Bâle lors de la Commission Permanente du 20/03/2009 et supprime les prestations de l'ADAUHR prévues, qui devaient s'ajouter à cette subvention ;
- ✦ approuve l'engagement financier pluriannuel du Département à hauteur de 120 000 € ;
- ✦ autorise le versement à l'association Eurodistrict Trinational de Bâle de la participation du Département au titre des années 2009 à 2011, au rythme de 40 000 € chaque année, sur présentation de rapports d'exécution en 2010 et 2011. Pour l'exercice 2009, il s'agira d'un premier versement de 12 000 €, effectué directement au Maître d'Ouvrage hors convention, et d'un second de 28 000 € à la signature de la convention Interreg, soumise au préalable à l'accord de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin.

Les crédits seront disponibles au programme F812, chapitre 65, fonction 048, nature 6562, du budget de l'exercice 2009, sous réserve du vote des AE et CP en DM1 et DM2.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions